



ibsa
perspective.brussels 
institut bruxellois de statistique et d'analyse



BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION BRUXELLOISE

N°42 – PRINTEMPS 2025

SEMESTRIEL

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Auteurs

Bram DE LANGE, Mattéo GODIN et Pierre-François MICHIELS

Comité scientifique

Dries CUYVERS, Aynah GANGJI, Virginie MAGHE, Gwendoline MOREAU et Toon VERMEIR

Coordination scientifique de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

Astrid ROMAIN

COUVERTURE

Concerto – Communication Agency

Photographie : @ Batin BALTALILAR

MISE EN PAGE ET IMPRESSION

ARTOOS GROUP

TRADUCTION

Traduit du néerlandais vers le français par Production SA

Relecture : Virginie MAGHE

ÉDITRICE RESPONSABLE

Astrid ROMAIN, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA)

POUR PLUS D'INFORMATIONS

Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse

ibsa@perspective.brussels - <http://ibsa.brussels>

BAROMÈTRE CONJONCTUREL DE LA RÉGION BRUXELLOISE

N°42 – Printemps 2025

SEMESTRIEL



TABLE DES MATIÈRES

L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE	7
1. CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE	9
1.1. La croissance de l'économie mondiale est restée stable en 2024	9
1.2. En 2024, l'activité économique a rebondi légèrement dans la zone euro et ralenti en Belgique	10
1.3. Que disent les dernières prévisions ?	12
1.4. Quels sont les risques susceptibles d'influencer les évolutions futures ?	13
2. CONJONCTURE À BRUXELLES	15
2.1. Évolution de l'activité économique bruxelloise récente	15
2.2. Analyse par branche de l'activité marchande à Bruxelles	17
2.3. Emploi et chômage	22
GLOSSAIRE	27
RÉFÉRENCES	30
LISTE DES TABLEAUX	31
LISTE DES GRAPHIQUES	31

Les graphiques, tableaux et commentaires se basent sur les informations disponibles en date du **11 mai 2025**, sauf mention contraire.

L'ESSENTIEL DE LA CONJONCTURE

En 2024, la croissance économique mondiale est restée stable à 3,3 %. Comme en 2023, les États-Unis, l'Inde et la Chine ont été les moteurs de cette croissance. Les craintes liées à l'instauration éventuelle de droits à l'importation a incité les entreprises, principalement américaines, à reconstituer leurs stocks. Cela a entraîné une forte **augmentation du commerce international. La zone euro a, quant à elle, connu une légère reprise de sa dynamique économique (+0,9 %, par rapport à + 0,5 % en 2023).** La poursuite de la baisse de l'inflation dans cette partie du monde a entraîné une augmentation du pouvoir d'achat et de la consommation, et a incité la BCE à abaisser ses taux d'intérêt.

En Belgique, la croissance économique a reculé de 0,3 point de pourcentage pour s'établir à 1,0 % en 2024. La principale contribution à cette croissance est venue de la consommation des ménages et des administrations publiques. Le secteur des services a continué de croître, tandis que l'industrie s'est encore contractée.

Les **hausse des droits de douane annoncées et l'incertitude entourant la politique commerciale américaine ont entraîné une forte révision à la baisse des prévisions de croissance économique mondiale.** En 2025, la croissance mondiale est désormais estimée à 2,8 % et celle de la zone euro à 0,8 %. Avant l'annonce de ces nouvelles taxes d'importation, la croissance économique de la Belgique était prévue à 1,2 % pour 2025. Mais compte tenu de la détérioration du contexte économique mondial, la croissance de l'activité économique en Belgique devrait probablement être inférieure à cette prévision.

En Région bruxelloise, le secteur marchand non financier a connu une légère contraction en 2024. En volume, l'activité aurait reculé de 0,8 % par rapport à 2023. Ce repli s'explique principalement par les **contre-performances de l'industrie manufacturière et de la construction.** À l'inverse, l'activité est restée globalement stable dans les services aux personnes et aux entreprises.

Dans l'**industrie manufacturière**, dont l'activité recule de 7 % en volume, l'année 2024 est marquée par l'annonce de la **fermeture du site d'assemblage automobile Audi à Forest.** L'activité y a progressivement diminué au fil des mois, jusqu'à la fermeture définitive de l'usine en février 2025. Cette décision entraîne une perte d'environ un quart de la valeur ajoutée du secteur manufacturier bruxellois, ainsi que d'un cinquième de ses emplois. Le secteur de la **construction**, quant à lui, a enregistré une **nouvelle baisse de son activité de 3 %** en 2024, portant le recul cumulé depuis 2019 à 19 %. Toutefois, la situation semble s'améliorer **depuis le second semestre 2024**, et la baisse des taux directeurs de la Banque centrale européenne pourrait encourager une reprise progressive du secteur en 2025. Parallèlement, **les services à la production et les services aux personnes**, moteurs de la croissance économique bruxelloise des dernières années, **marquent**

désormais le pas. Dans les services à la production, les activités technologiques et créatives liées à l'information et à la communication semblent rencontrer d'importantes difficultés. Du côté des services aux personnes, **les activités commerciales sont en recul**, tandis que celles liées au **tourisme et aux loisirs ont connu une croissance en 2024.**

En 2024, **la confiance des entreprises et des ménages bruxellois s'est dégradée**, sur fond de tensions géopolitiques, de volatilité des prix, de taux d'intérêt élevés et d'incertitudes commerciales. Cette détérioration du climat de confiance s'est traduite, du côté des entrepreneurs bruxellois, par une **baisse des investissements dans la majorité des secteurs.**

Dans ce contexte marqué par une légère contraction de l'activité économique marchande non financière en RBC, **le nombre de Bruxellois salariés ainsi que leur volume de travail ont augmenté en 2024 mais moins qu'en 2023.** Le volume de travail des salariés bruxellois a même légèrement reculé au troisième trimestre 2024, une première depuis fin 2020. Toutefois, **l'évolution de l'emploi salarié des Bruxellois en 2024 est restée plus favorable qu'au niveau national**, tant en nombre de travailleurs que de volume de travail.

Après avoir reculé durant la première moitié de l'année, **le travail intérimaire est reparti à la hausse depuis août 2024 en Région bruxelloise**, alors qu'il a pratiquement stagné pour l'ensemble de la Belgique. Malgré ce rebond observé du côté bruxellois, le recours au travail intérimaire au début de 2025 reste nettement en dessous des niveaux atteints en 2022 et 2023. Par ailleurs, **les entreprises bruxelloises se montrent plutôt pessimistes en matière d'embauches au premier trimestre 2025**, en particulier dans l'important secteur des services aux entreprises.

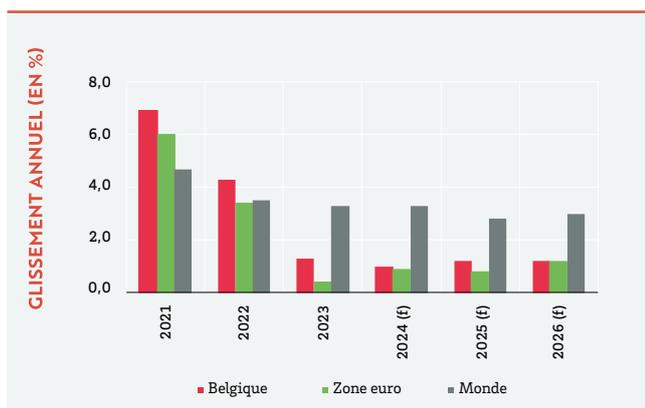
Le nombre de chômeurs bruxellois a enregistré 24 mois de hausse consécutifs entre janvier 2023 et décembre 2024 (en glissement annuel). Toutefois, **la croissance du chômage bruxellois a ralenti depuis août 2024.** Au premier trimestre 2025, le nombre moyen de DEI n'a progressé que de 0,4 % par rapport à la même période l'année précédente. Il s'agit de la plus faible hausse du chômage enregistrée depuis le dernier trimestre 2022 en Région bruxelloise.

1. CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE

1.1. LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE MONDIALE EST RESTÉE STABLE EN 2024

Les dernières estimations de la croissance mondiale pour l'année 2024 tablent sur un rythme de croissance constant. **En 2024, l'activité économique mondiale (voir glossaire) aurait augmenté de 3,3 % (voir graphique 1),** comme en 2023¹. Dans un contexte de tensions géopolitiques persistantes et d'incertitude accrue, il s'agit tout de même d'une bonne performance.

GRAPHIQUE 1 : Évolution du PIB (en prix constants)



Source : Eurostat, BCE (mars 2025) ; FMI (janvier 2024), FMI (janvier 2025), FMI (avril, 2025) et BFP (février 2025)
Note : (f) : perspectives.

Relance du commerce international en 2024

Le **commerce international** a repris en 2024, contribuant grandement au dynamisme économique mondial. Peu dynamique en 2023, le commerce international de biens et de services a progressé d'environ 4 % en glissement annuel en 2024.² La croissance a été particulièrement forte aux deuxième et troisième trimestres 2024. Deux **causes** expliquent cette augmentation³.

- › En premier lieu, l'**incertitude** liée aux tensions géopolitiques, telles que les attaques des rebelles houthis et la future politique commerciale, a joué un rôle. Cette incertitude accrue a poussé les entreprises à **constituer des stocks plus importants** comme tampon, ce qui a entraîné une augmentation du commerce mondial. Les entreprises américaines, en particulier, ont reconstitué fortement leurs stocks, en prévision de l'élection potentielle de Donald Trump et de ses intentions en matière de **droits à l'importation**. La prévision d'une **grève des travailleurs portuaires américains** y a également contribué.
- › **Deuxièmement**, les consommateurs ont à nouveau consacré une plus grande part de leur revenu aux biens qu'aux services. Cela a également stimulé le commerce mondial de marchandises.

Les États-Unis, la Chine et l'Inde, moteurs économiques en 2024

Parmi les principales **économies avancées (voir glossaire)**, les **États-Unis** ont connu la croissance la plus forte. En 2024, l'économie américaine affichait un taux de croissance annuel de 2,8 %. La forte croissance des investissements des entreprises (stimulée par *l'Inflation Reduction Act*), des salaires et de la richesse, ainsi que la forte consommation publique y ont contribué⁴.

¹ Voir références : FMI (janvier 2025).

² Voir références BCE (avril 2024) ; BCE (août 2024) ; BCE (octobre 2024) et BCE (février 2025).

³ Voir références BCE (avril 2024) ; BCE (août 2024) ; BCE (octobre 2024), BCE (février 2025) et BNB (février 2025).

⁴ Voir références FMI (janvier 2025) ; FMI (avril, 2025) ; OCDE (2024) et BNB (février 2025).

Les **économies émergentes** (voir glossaire) les plus importantes, **la Chine et l'Inde**, ont vu leur activité économique croître respectivement de 5,0 % et 6,5 % sur une base annuelle en 2024⁵:

- › La croissance de l'activité économique **chinoise** a été principalement tirée par les exportations. L'économie chinoise souffre de plusieurs **problèmes structurels** (endettement élevé, chômage des jeunes et problèmes sur le marché immobilier), ce qui entraîne une baisse de la demande intérieure.
- › L'économie **indienne** a bénéficié d'investissements importants de la part des entreprises et des autorités l'année dernière. Les ménages ont également connu une hausse de leurs revenus grâce à des récoltes abondantes et à un bon fonctionnement du crédit⁶.

La baisse continue de l'inflation a soutenu le pouvoir d'achat

La **baisse de l'inflation** s'est poursuivie globalement en 2024, stimulant le pouvoir d'achat. L'inflation moyenne mondiale est passée de 6,7 % en 2023 à 5,7 % en 2024. Rassurées par cette baisse de l'inflation en direction des objectifs politiques, certaines banques centrales ont commencé à **abaisser leurs taux d'intérêt directeurs**, ce qui, entre autres, a rendu les emprunts moins chers⁷.

Toutefois, le rythme de la baisse diffère d'un pays à l'autre. Aux **États-Unis**, l'inflation est restée plus persistante que prévu et loin de l'objectif (qui est de 2 % sur une base annuelle). Dans la zone euro, l'inflation a fortement baissé début 2024. **Vers la fin de l'année, la baisse s'est ralentie, suite notamment à l'augmentation des salaires et la forte hausse du prix des services** en sont la cause.

1.2. EN 2024, L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE A REBONDI LÉGÈREMENT DANS LA ZONE EURO ET RALENTI EN BELGIQUE

La croissance de l'activité économique dans la zone euro s'est accélérée mais est restée faible

En glissement annuel, l'**activité économique dans la zone euro a progressé de 0,9 % en 2024**. Il s'agit d'une légère amélioration par rapport à 2023 (+ 0,5 %) ⁸. Malgré cette reprise, le rythme de croissance reste faible, surtout si on le compare au taux de croissance élevé des États-Unis.

La consommation et le secteur des services sont les moteurs de la croissance économique de la zone euro

Plus précisément, en termes de croissance trimestrielle (voir graphique 2), le rythme de croissance de chaque trimestre de 2024 est nettement supérieur à celui de 2023. En ce qui concerne les différentes composantes, les **contributions positives de la consommation publique et de la consommation des ménages se distinguent également en 2024**. D'autres composantes du PIB (investissements des entreprises, commerce international) étaient plus volatiles en 2024.

⁵ Voir références : FMI (janvier 2025) et FMI (avril, 2025).

⁶ Voir références FMI (janvier 2025) ; FMI (avril, 2025) et BNB (février 2025).

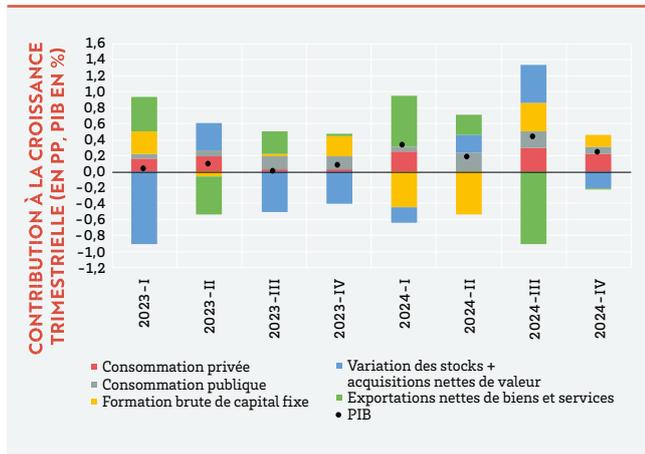
⁷ Voir références FMI (janvier 2025) ; FMI (avril, 2025) et BNB (février 2025).

⁸ Voir références BNB (février 2025) et FMI (avril, 2025).

L'activité industrielle dans la zone euro a tourné au ralenti

L'industrie manufacturière a continué d'enregistrer de faibles performances en 2024. Malgré une augmentation du commerce international, la valeur ajoutée du secteur a encore diminué tout au long de l'année dernière. Jusqu'à présent, la zone euro n'a pas réussi à inverser la baisse de la production industrielle qui l'affecte depuis 2022. L'industrie européenne continue de se heurter à des handicaps structurels par rapport à ses principaux concurrents aux États-Unis et en Chine : coûts élevés de l'énergie et de la main-d'œuvre, conditions financières qui découragent l'emprunt et niveau élevé de réglementation⁹. En 2024, le secteur des services a continué de croître. Au fil des trimestres, il a vu sa valeur ajoutée augmenter régulièrement¹⁰.

GRAPHIQUE 2 : Contribution des différentes composantes des dépenses à la croissance du PIB dans la zone euro



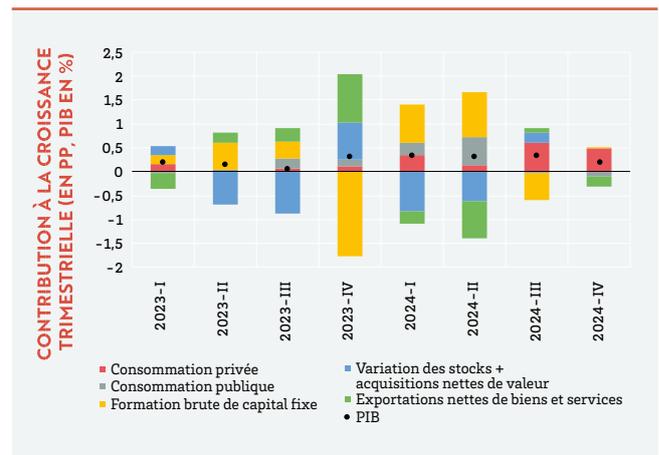
Source : Eurostat
 Note : Croissance économique trimestrielle (boules noires). Données corrigées des effets saisonniers et calendaires.

La dynamique économique a différé d'un État membre à l'autre. Les États méridionaux de la zone euro, en particulier, ont connu une forte croissance, bénéficiant largement du tourisme. À l'autre extrême, l'Allemagne a vu son activité économique se contracter pour la deuxième année consécutive en 2024¹¹. En tant que pays industriel, l'Allemagne souffre beaucoup des problèmes structurels qui affectent l'industrie européenne.

L'économie belge a connu une croissance relativement constante

L'économie belge a progressé de 1,0 % en 2024. Il s'agit d'un ralentissement de 0,3 point de pourcentage par rapport à l'année précédente (+ 1,3 %)¹². L'évolution de la dynamique économique de la Belgique au cours des trimestres de 2024 présente des parallèles avec la zone euro (voir graphique 3). Les contributions positives les plus importantes en termes de croissance économique ont été apportées par les composantes de la consommation (des ménages et des administrations publiques). Si les investissements des entreprises ont également contribué positivement à la croissance trimestrielle au cours du premier semestre, cela est dû à des transactions exceptionnelles dans les secteurs du transport maritime et de l'ICT. Sans ces transactions, la contribution à la croissance aurait été modérément négative au premier semestre¹³.

GRAPHIQUE 3 : Contribution des différentes composantes des dépenses à la croissance du PIB en Belgique



Source : BNB
 Note : Croissance économique trimestrielle (boules noires). Données corrigées des effets saisonniers et calendaires.

Les services se maintiennent, la construction se redresse et l'industrie manufacturière continue de reculer

En termes de branches d'activité, ce sont les services qui ont le plus contribué à la croissance.

⁹ Voir références BNB (février 2025).

¹⁰ Voir références BCE (janvier 2025) et BNB (février 2025).

¹¹ Voir références BNB (février 2025).

¹² Voir références ICN (février 2025).

¹³ Voir références ICN (août 2024) ; BNB (mars 2024) ; BNB (juin 2024) et BNB (septembre 2024).

Sur une base annuelle, la valeur ajoutée de ce secteur a augmenté de +1,3 % (+1,4 en 2023). L'**industrie** a vu sa valeur ajoutée diminuer pour la deuxième année consécutive. En 2024, le recul était de -1,1 %. Il s'agit d'une **baisse importante**, notamment par rapport au recul de 2023 (-0,4 % en glissement annuel), qui s'explique par les mêmes problèmes structurels qu'au niveau européen. La construction est en quelque sorte l'image inversée de l'industrie. Ce secteur a vu sa valeur ajoutée augmenter de +1,0 % en 2024 (-0,4 % en glissement annuel en 2023)¹⁴. L'**importance des investissements publics** dans les infrastructures à la fin de la législature, à plusieurs niveaux de pouvoir, y a contribué.

La croissance de l'emploi est à l'arrêt en Belgique

La création d'emplois a fortement baissé en 2024. L'emploi intérieur net (voir glossaire) a augmenté de + 13 700 personnes, contre + 41 600 un an plus tôt. Cette augmentation limitée est principalement imputable aux services non marchands (tels que les services publics et les soins de santé) et, dans une moindre mesure, aux services marchands. Dans l'industrie manufacturière, l'emploi intérieur a chuté de manière significative, notamment de - 35 300 travailleurs¹⁵.

1.3. QUE DISENT LES DERNIÈRES PRÉVISIONS ?

Les droits d'importation et l'incertitude font fortement chuter la croissance économique mondiale.

Début avril, la nouvelle administration américaine a annoncé l'introduction de toute une série de tarifs douaniers mondiaux. L'annonce de ces mesures, les possibilités de représailles de la part des partenaires commerciaux et la forte incertitude politique rendent difficile la réalisation de projections économiques. **Une certitude demeure cependant:** la croissance économique mondiale sera inférieure aux prévisions antérieures, établies avant l'annonce des droits d'importation¹⁶. **Le FMI, dans son scénario de référence, prévoit que l'économie mondiale pourrait croître à un rythme de 2,8 % en 2025 et de 3,0 % en 2026** (voir graphique 1)¹⁷. L'impact négatif le plus important des tarifs douaniers imposés par **les États-Unis** se manifesterait aux États-Unis mêmes. La croissance économique pour 2025 y est estimée à 1,8 %, contre 2,8 % en 2024. Étant donné que les tarifs douaniers sont fortement dirigés contre la Chine, le rythme de croissance économique y ralentirait également fortement. En 2025, la croissance attendue de l'activité économique chinoise est estimée à 4,0 %, contre 5,0 % un an plus tôt¹⁸.

L'inflation devrait continuer à baisser et soutenir la croissance économique dans la zone euro

L'inflation dans la zone euro devrait poursuivre sa baisse, et s'établirait à 2,3 % en moyenne en 2025. L'augmentation du pouvoir d'achat qui en résulte devrait faire **de la consommation privée** le principal moteur de cette croissance économique. Une impulsion supplémentaire pour l'activité économique est attendue grâce au plan d'investissement allemand. Cependant, les tarifs douaniers font pencher la balance vers une croissance économique légèrement plus faible en 2025, à 0,8 % par rapport à 0,9 % un an plus tôt (voir graphique 1).

L'économie belge devrait croître de 1,2 %

L'économie belge devrait croître de 1,2 % en 2025¹⁹. La consommation et les investissements devraient y contribuer le plus. En 2025, **l'inflation** devrait être en moyenne de 2,8 %, contre 3,1 % en 2024. En termes de composantes sous-jacentes, les augmentations des tarifs nets de l'électricité et

¹⁴ Voir références ICN (février 2025).

¹⁵ Voir références BNB (février 2025).

¹⁶ Pour un bon résumé des tarifs douaniers déjà décidés, voir les références du FMI (avril 2025).

¹⁷ Dans le précédent rapport sur les Perspectives de l'économie mondiale, le FMI prévoyait une croissance économique mondiale de 3,3 %. Voir les références du FMI (janvier 2025).

¹⁸ Voir les références du FMI (avril 2025). Les prévisions de croissance ont été fortement révisées à la baisse pour les États-Unis et la Chine par rapport au précédent rapport sur les Perspectives de l'économie mondiale. L'édition précédente prévoyait une croissance économique en 2025 de 2,8 % pour les États-Unis et de 4,6 % pour la Chine. Voir les références du FMI (janvier 2025).

¹⁹ Il est important de souligner que ces prévisions ne tiennent pas compte des mesures convenues dans le cadre du nouveau gouvernement fédéral. Voir références BFP (février 2025).

de l'eau et la hausse des prix des services expliquent principalement le niveau de l'inflation. La situation sur le marché de l'emploi en Belgique devrait s'améliorer légèrement. L'**emploi intérieur** (voir glossaire) devrait augmenter de 23 900 personnes en 2025. Contrairement à

l'année précédente, l'**activité marchande** en particulier devrait contribuer à cette croissance²⁰. Il convient de souligner que ces prévisions ont été faites avant la mise en œuvre des droits d'importation par le gouvernement américain. Il est probable que ces prévisions soient trop optimistes.

1.4 QUELS SONT LES RISQUES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LES ÉVOLUTIONS FUTURES ?

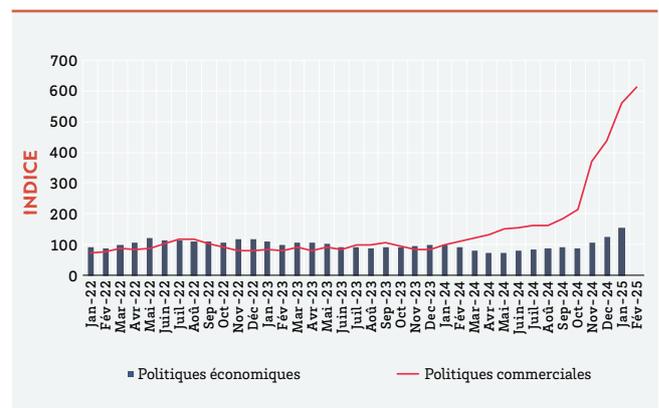
Les prévisions présentées dans ce chapitre sont toutes soumises à des **incertitudes** et à des **risques** qui peuvent se matérialiser. L'incertitude mondiale est élevée depuis un certain temps (voir graphique 4). D'une manière générale, **deux éléments principaux** peuvent expliquer ce phénomène²¹:

- L'incertitude liée aux **conflits géopolitiques, notamment** entre la Russie et l'Ukraine et au Moyen-Orient. L'issue de conflits aussi graves est intrinsèquement incertaine et risque de peser sur l'activité économique mondiale. Le Moyen-Orient est un **grand producteur de pétrole** et un point de transit très important pour le **transport maritime international**. Une escalade dans cette région pourrait donc faire augmenter l'inflation et réduire la croissance économique mondiale ;
- L'incertitude liée à la **politique commerciale** a récemment augmenté le degré d'incertitude globale (voir graphique 4). La politique économique de la nouvelle administration américaine est très différente de la précédente et met l'accent sur les **barrières au commerce**. De telles barrières comportent le risque d'un cercle vicieux de **guerre commerciale mondiale** lorsque les pays visés répondent par des contre-mesures. Une telle politique (et plusieurs effets indirects) pourrait peser sur la dynamique économique des États-Unis, de l'économie mondiale, de la zone euro et de la Belgique. **En outre, les droits de douane ont, par nature, un effet d'augmentation des prix. Cela pourrait entraîner une hausse de l'inflation dans les pays où ils sont mis en œuvre.** Par ailleurs, la communication de la nouvelle administration américaine sur la politique économique à mener change fréquemment. Des changements fréquents dans la **communication** peuvent entraîner une incertitude et une **perte de confiance chez les consommateurs et les entrepreneurs**. Ceux-ci risquent de retarder leurs dépenses et leurs investissements. Ainsi, un **ralentissement de la dynamique économique aux États-Unis** et ailleurs n'est pas exclu.

D'un autre côté, il y a également des forces à l'œuvre qui peuvent être **bénéfiques** pour l'activité économique :

- Le **nouveau gouvernement allemand** a proposé des plans qui prévoient des **investissements** considérables dans la défense et les infrastructures (environ 1 000 milliards d'euros). La mise en œuvre d'un tel plan pourrait accroître le dynamisme économique de l'Allemagne et de la zone euro.

GRAPHIQUE 4 : Évolution de l'incertitude mondiale liée autour des politiques économiques et des politiques commerciales



Source : Baker, Bloom & Davis (2016) ; Caldara, Iacoviello, Molligo, Prestipino & Raffo (2020, Economic Policy Uncertainty²²). Les deux séries sont des indices dont la valeur est 100 pour le mois de janvier 2024.

²⁰ Voir références BFP (février 2025).

²¹ Voir références OCDE (mars 2025).

²² Le premier indicateur est un indicateur composite qui repose notamment sur les éléments suivants :

- Une recherche textuelle de mots et de phrases liés à l'incertitude économique dans des journaux de qualité du monde entier.
- Les divergences de prévisions concernant l'activité économique.

Le deuxième indicateur mesurant l'incertitude de la politique commerciale repose sur une méthode de travail similaire, mais en utilisant des mots liés à la politique commerciale : par exemple, tarifs à l'importation. Pour plus d'informations, voir références Baker et al (2016) et Caldara et al (2020).

2. CONJONCTURE À BRUXELLES

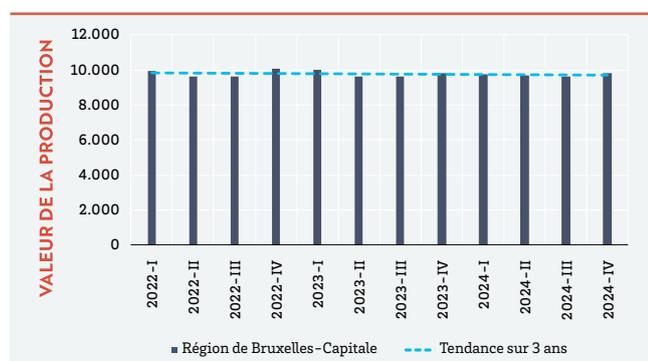
2.1. ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE BRUXELLOISE RÉCENTE

L'analyse de l'activité économique bruxelloise (voir glossaire), au cours des derniers trimestres écoulés, repose sur l'exploitation des déclarations TVA (voir glossaire). Par conséquent, seule l'activité des assujettis TVA²³ est appréhendée. Ensemble, ces activités marchandes représentent environ 46 % de la valeur ajoutée totale bruxelloise²⁴. Ce choix s'explique par la nécessité de disposer de données trimestrielles récentes. Cela implique que la production du secteur non marchand n'est pas prise en compte, mais celle-ci est finalement peu soumise aux aléas conjoncturels. Certaines activités marchandes non soumises à la TVA ne sont également pas couvertes, telles que les activités financières.

Légère contraction du secteur marchand en 2024

Dans un contexte économique globalement peu favorable (voir chapitre 1), l'activité du secteur marchand bruxellois soumis à la TVA aurait légèrement reculé en 2024. La baisse de l'activité marchande, en volume²⁵, est estimée à **-0,8 %** par rapport à 2023 (voir graphique 5). Dans les deux autres régions, l'activité marchande aurait connu une contraction similaire, estimée à **-1,0 %** en Flandre et **-0,8 %** en Wallonie. Sur les trois dernières années, la valeur de la production du secteur marchand bruxellois serait en légère baisse.

GRAPHIQUE 5 : Évolution de l'activité du secteur marchand non-financier (en millions d'€ constants de 2021)



Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA

Note : Les chiffres présentés sont corrigés des variations saisonnières. La valeur de la production est estimée sur base d'une conversion du chiffre d'affaires des secteurs d'activités en valeur ajoutée.

Encadré 1 : Comment mesurer la valeur de la production de l'activité marchande bruxelloise

L'indicateur de production des activités marchandes exploite les chiffres d'affaires trimestriels des entreprises déclarés à la TVA. L'indicateur est construit selon les étapes suivantes :

- Regroupement sectoriel** : Les chiffres d'affaires trimestriels des entreprises sont classés par secteur (Nacebel à deux chiffres), afin de rassembler les données par catégorie économique homogène.
- Correction de la saisonnalité et de l'inflation** : Les chiffres d'affaires sectoriels sont ajustés pour éliminer les variations saisonnières et les effets de l'inflation, ce qui permet de comparer les valeurs trimestrielles au fil du temps.
- Pondération sectorielle** : Les chiffres d'affaires désaisonnalisés sont multipliés par un coefficient sectoriel de création de valeur ajoutée. Ce coefficient reflète les disparités dans la capacité de chaque secteur à générer de la valeur à partir d'un volume de chiffre d'affaires équivalent. Par exemple, les activités commerciales génèrent généralement moins de richesse par euro de chiffre d'affaires que les autres secteurs.
- Agrégation** : Les valeurs sectorielles pondérées sont agrégées pour mesurer l'évolution de la production totale de l'ensemble des activités marchandes.

$$P_m = \sum_i CA_i \cdot \text{Coef_VA}_i$$

Où :

- P_m représente la production trimestrielle de l'ensemble des activités marchandes.
- CA_i correspond au chiffre d'affaires trimestriel désaisonné du secteur i .
- Coef_VA_i est le coefficient sectoriel de création de valeur ajoutée pour le secteur i .

²³ Certaines activités marchandes sont exemptées de la TVA. C'est notamment le cas de la plupart des activités financières et d'assurance, des activités médicales ou encore des activités immobilières.

²⁴ Estimation sur base des comptes régionaux, pour l'année 2021.

²⁵ C'est-à-dire en tenant compte des effets de l'inflation au fil du temps.

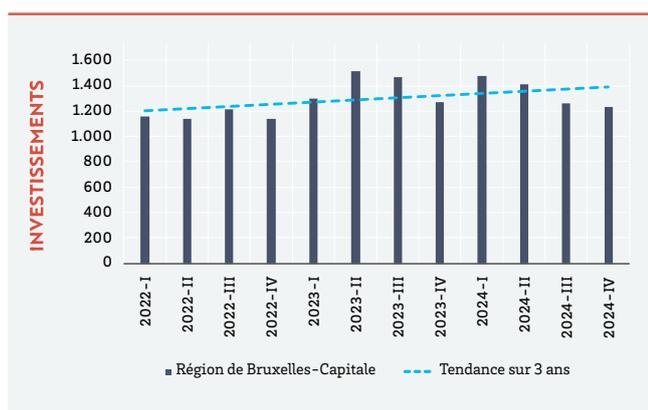
Repli des investissements en 2024

En 2024, le secteur marchand bruxellois aurait investi moins qu'en 2023, avec une baisse estimée, en volume, à **-2,8 %** (voir graphique 6). Ce repli concerne la plupart des secteurs, en particulier :

- L'industrie manufacturière, plus précisément :
 - l'industrie chimique ;
 - la fabrication de véhicules automobiles ;
 - la collecte et le traitement des déchets.
- La construction de bâtiments et la promotion immobilière ;
- Les services à la production, avec des baisses notables dans :
 - les activités postales et de courrier ;
 - les activités des sièges sociaux et le conseil en gestion.
- Les services aux personnes, notamment :
 - le secteur de l'hébergement, qui avait connu une forte croissance de ses investissements en 2023 ;
 - les activités récréatives et de loisirs.

En revanche, les investissements progressent dans l'industrie alimentaire et la restauration, confirmant une dynamique positive amorcée ces dernières années. Dans le reste du pays, la tendance est différente : les investissements augmenteraient en 2024, tant en Flandre qu'en Wallonie. Ce contraste met en évidence une dynamique singulière en Région bruxelloise.

GRAPHIQUE 6 : Évolution des investissements du secteur marchand non-financier (en millions d'€ constants de 2021)



Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), calculs IBSA.
Note : Les chiffres présentés sont corrigés des variations saisonnières.

La confiance des entrepreneurs et des ménages fléchit

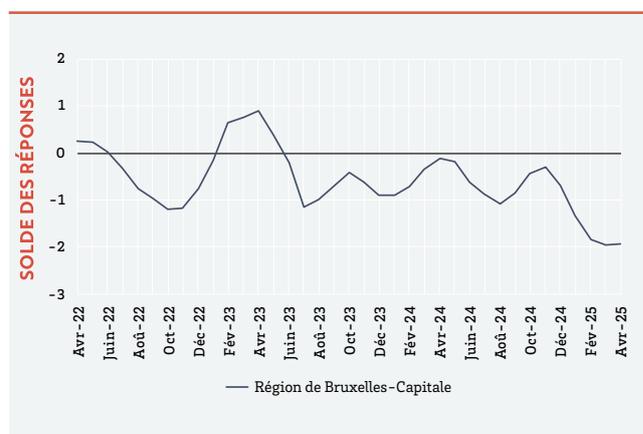
Les perspectives des entreprises bruxelloises sont ternes

Au début de l'année 2023, la baisse des prix de l'énergie et du niveau de l'inflation avait amélioré les perspectives d'activité dans les services aux entreprises²⁶ (voir graphique 7). Toutefois, cet élan positif s'est rapidement dissipé, et la tendance actuelle est désormais orientée à la baisse.

Cette confiance en berne s'explique par le climat d'incertitude. Les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, la volatilité des prix, les taux d'intérêt élevés, les difficultés de l'industrie européenne, ainsi que les récentes annonces sur les droits de douane aux États-Unis, sont autant de sources d'inquiétude pour les entrepreneurs bruxellois (voir chapitre 1).

Dans le reste de la Belgique, la confiance des entreprises connaît une dynamique similaire.

GRAPHIQUE 7 : Perspectives d'activité dans les services aux entreprises



Source : BNB (avril 2025), calculs IBSA
Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

La confiance des ménages bruxellois décline

En 2024, les ménages bruxellois manifestent à nouveau des signes d'inquiétude quant à l'avenir. Pour rappel, durant la crise énergétique de 2022, leur niveau de confiance avait atteint un point historiquement bas²⁷ (voir graphique 8). En 2023, la situation s'était progressivement améliorée grâce à

²⁶ Les derniers chiffres relatifs à la confiance des entreprises, tous services confondus, ne permettent pas une interprétation fiable. Par conséquent, seuls les résultats de l'enquête portant sur le secteur des services aux entreprises ont été retenus. Ce secteur représente environ 75 % de la valeur ajoutée totale du secteur marchand soumis à la TVA (voir section 2.2).

²⁷ Il s'agit du niveau le plus bas observé au cours de ces 10 dernières années.

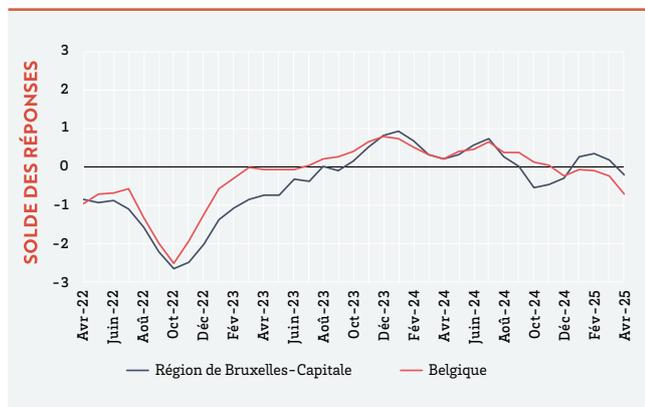
la baisse des prix de l'énergie, au recul de l'inflation et au redressement du pouvoir d'achat soutenu par l'indexation automatique des salaires.

Cependant, en 2024, cette amélioration semble marquer le pas. Le ralentissement économique général, couplé à des annonces marquantes telles que la fermeture du site Audi à Bruxelles ou celle de Van Hool en Flandre, a ravivé les inquiétudes des ménages.

À cela s'ajoutent des incertitudes **d'ordre mondial**. Deux grands facteurs alimentent ce contexte :

- **Les tensions géopolitiques persistantes**, notamment la guerre en Ukraine et les conflits au Moyen-Orient, accroissent l'instabilité mondiale.
- **L'évolution incertaine des politiques commerciales internationales**, en particulier aux États-Unis, alimente également la volatilité. La nouvelle administration américaine semble adopter une ligne plus protectionniste, avec des mesures susceptibles d'entraver le commerce international. Ces politiques, parfois annoncées de manière peu prévisible, génèrent un climat d'instabilité. Celui-ci peut affecter la confiance des consommateurs et des entreprises, et conduire à des reports de consommation ou d'investissement (voir chapitre 1.4).

GRAPHIQUE 8 : Confiance des consommateurs, résultats d'enquête



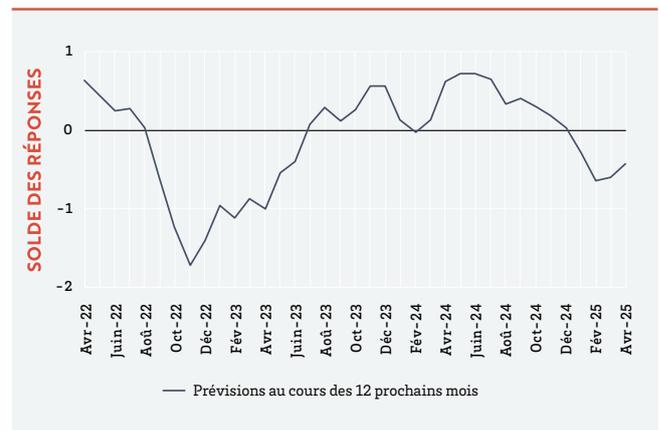
Source : BNB (avril 2025), calculs IBSA

Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

Les ménages reportent à nouveau leurs achats importants

Avec la crise inflationniste, les ménages bruxellois avaient largement signifié la volonté de reporter leurs achats importants. À la fin de l'année 2022, l'indice de prévision des achats importants se situait à un niveau extraordinairement bas (voir graphique 9). Cependant, au fil de l'année 2023 et jusqu'à la mi-2024, les ménages se sont montrés de plus en plus favorables à l'idée de reprendre leurs achats importants. L'indexation des revenus, la baisse du niveau d'inflation et les primes aux factures énergétiques sont autant de facteurs qui ont favorisé cette reprise. Cependant, **au second semestre de 2024, les prévisions d'achats importants des ménages plongent à nouveau, pour atteindre un niveau particulièrement bas en mars 2025.**

GRAPHIQUE 9 : Achats importants des ménages bruxellois, résultats d'enquête



Source : BNB (avril 2025), calculs IBSA

Note : solde de réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

2.2. ANALYSE PAR BRANCHE DE L'ACTIVITÉ MARCHANDE À BRUXELLES

Cette analyse par branche porte sur l'évolution récente de la production et des investissements des activités du secteur marchand. Ces activités sont étudiées au travers de quatre grands regroupements : l'industrie manufacturière, la

construction, les services à la production et les services à la personne. Ensemble, ces activités marchandes représentaient environ 46 % de la valeur ajoutée totale bruxelloise en 2021.

La valeur de la production de l'industrie manufacturière baisse encore en 2024

En 2024, l'industrie manufacturière ne représente que 5,2 % de la création de richesse de l'économie marchande bruxelloise, contre 22,3 % en Flandre et 24,9 % en Wallonie. Par ailleurs, **une part importante de la valeur ajoutée industrielle bruxelloise provient d'activités de type tertiaire, telles que la recherche et développement ou les fonctions de siège social.** Ces activités, bien que comptabilisées dans le secteur industriel, sont souvent localisées dans des bureaux et ne relèvent pas directement de la production sur site.

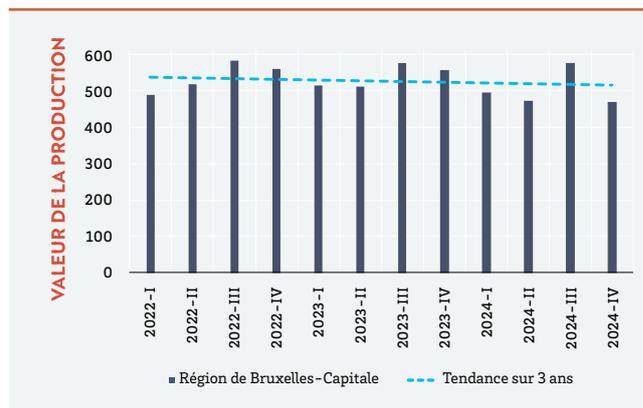
En 2024, le contexte reste particulièrement défavorable pour les activités manufacturières :

- › **Les prix toujours élevés de l'électricité et du gaz continuent de peser sur le secteur**, particulièrement énergivore. Bien que les tarifs énergétiques aient reculé en 2023 et 2024, ils demeurent nettement supérieurs à leurs niveaux de 2019 en Europe. Cette situation affecte directement la compétitivité des entreprises européennes, en comparaison avec leurs concurrentes extra-européennes ;
- › **La remontée des taux d'intérêt et le renchérissement du crédit** constituent un frein important pour l'industrie, un secteur caractérisé par des besoins d'investissement structurellement élevés ;
- › **Le ralentissement de la conjoncture internationale, et notamment de l'économie allemande**, exerce également une influence défavorable sur le secteur, fortement tributaire des échanges commerciaux extérieurs (voir section 1.1).

Ces divers facteurs aggravent une situation structurellement complexe pour la production manufacturière en milieu urbain, qui doit également composer avec des coûts fonciers élevés.

Au premier semestre de 2024, **la valeur de la production du secteur manufacturier bruxellois aurait diminué de 6,9 %** sur base annuelle. Dans le reste de la Belgique, le secteur industriel se trouve aussi en difficulté avec une baisse estimée à environ -1 %.

GRAPHIQUE 10 : Évolution de l'activité de l'industrie manufacturière (en millions d'€ constants de 2021)



Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA.

Note : Les chiffres présentés sont corrigés des variations saisonnières. La valeur de la production est estimée sur base d'une conversion du chiffre d'affaires des secteurs d'activités en valeur ajoutée.

En 2024, **la contraction de l'activité industrielle bruxelloise est principalement due au recul de la construction automobile**, suite à l'annonce de la fermeture de l'usine Audi à Forest. Le départ du constructeur prive l'industrie manufacturière bruxelloise d'environ un quart de sa valeur ajoutée et d'environ un cinquième de ses emplois.

Contrairement au secteur de la construction automobile, certains secteurs industriels bruxellois parviennent à se maintenir, voire à progresser en 2024. C'est notamment le cas :

- › du secteur de la **collecte, du traitement et élimination des déchets et de la récupération** qui représente 15 % de la valeur ajoutée de l'industrie bruxelloise en 2024. Le secteur aurait connu une nette reprise (+21 % sur base annuelle) en 2024. Il s'agit d'un levier important pour soutenir la transition économique et écologique de la Région.
- › du **secteur des industries chimiques et pharmaceutiques**, fortement impacté par l'augmentation des prix des produits énergétiques en 2022. Depuis lors, la Belgique a perdu des parts de marché tant au niveau européen qu'international pour l'ensemble du secteur. Ces pertes se sont notamment manifestées par une baisse significative des exportations de produits pharmaceutiques (SPF Économie, 2025). **En 2024, l'activité du secteur s'est stabilisée**, enregistrant une légère contraction de 1 % par rapport à 2023. Aujourd'hui, la valeur ajoutée du secteur représente 15 % de celle de l'industrie manufacturière à Bruxelles.
- › des **industries alimentaires** qui représentent environ **10 % de la valeur ajoutée de l'industrie bruxelloise**. Elles constituent, de loin, **le premier employeur industriel de la Région**. En 2024, le secteur a affiché une **évolution stable**, consolidant ainsi sa position parmi les **principaux piliers industriels** de Bruxelles. La **fabrication de boissons**, dont la majorité de la valeur ajoutée vient du centre de recherche et développement de Coca-Cola à Anderlecht, a quant à elle enregistré une **croissance annuelle de 2 %**, confirmant sa dynamique positive au sein du tissu industriel régional.

TABLEAU 1 : Évolution de l'activité économique au sein l'industrie manufacturière

Principales branches d'activité	Poids de la branche (en 2024)	Variation en volume 2023 -2024	Variation en volume 2019 -2024
Collecte, traitement et élimination des déchets, récupération	15%	+21 %	10 %
Industries chimique et pharmaceutique	15 %	-1 %	+1 %
Construction et assemblage de véhicules automobile	11 %	-59 %	-57 %
Industries alimentaires	10 %	0 %	-29 %
Fabrication de boissons	10 %	+2 %	-3 %
Ensemble de l'industrie manufacturière	100 %	- 7 %	- 18 %

Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA

Le secteur de la construction recule encore légèrement

Le secteur de la construction compte pour 4,1 % de la production de l'économie marchande bruxelloise au premier semestre de 2024. Dans le reste de la Belgique, son poids est deux fois plus important.

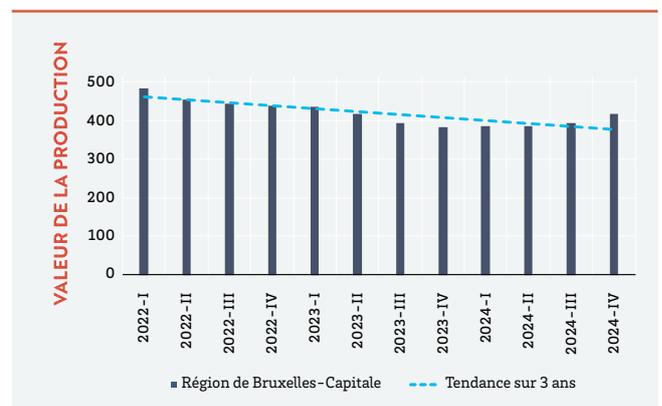
En 2022 et 2023, la flambée des prix de l'énergie et des matériaux de construction, combinée à la hausse des taux d'intérêt, a accentué les tensions pesant sur un secteur déjà fragilisé par la crise sanitaire. En 2024, l'activité dans le secteur de la construction en Belgique reste freinée par ce contexte défavorable, marqué par des coûts élevés et des conditions de financement resserrées. En Région bruxelloise, le secteur enregistre **une nouvelle contraction de 3 %** en glissement annuel. Cependant, les sous-secteurs de la construction de bâtiments neufs et du génie civil sont en progression, soutenus par un très bon quatrième trimestre (voir tableau 2).

En 2025, l'évolution du secteur reposera notamment sur les orientations adoptées par la Banque centrale européenne (BCE) en réaction aux politiques douanières des États-Unis. Dans ce contexte, une politique monétaire plus souple (voir glossaire) de la BCE, induisant une baisse des taux d'intérêt, pourrait favoriser un redémarrage de l'activité immobilière en Europe.

TABLEAU 2 : Évolution de l'activité économique au sein de la construction

Principales branches d'activité	Poids de la branche (en 2024)	Variation en volume 2023 -2024	Variation en volume 2019 -2024
Construction de bâtiments	37 %	+2 %	- 23 %
Génie civil	6 %	+3 %	- 29 %
Travaux de construction spécialisés	57 %	-6 %	- 15 %
Ensemble du secteur de la construction	100%	- 3 %	- 19 %

Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA

GRAPHIQUE 11 : Évolution de l'activité économique régionale du secteur de la construction (en millions d'€ constants de 2021)

Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA.

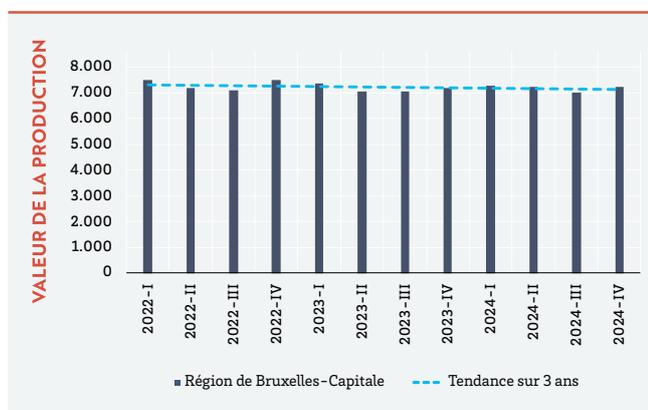
Note : Les chiffres présentés sont corrigés des variations saisonnières. La valeur de la production est estimée sur base d'une conversion du chiffre d'affaires des secteurs d'activités en valeur ajoutée.

L'activité des services à la production est restée stable

Les services à la production génèrent 74 % de la valeur de la production de l'économie marchande bruxelloise, contre 50 % dans le reste de la Belgique. Ce regroupement d'activités adressées aux entreprises englobe notamment le conseil de gestion, le commerce de gros, le transport de marchandises et les télécommunications.

En 2024, le volume d'activité de l'ensemble des services à la production est resté constant par rapport à 2023.

GRAPHIQUE 12 : Évolution de l'activité économique régionale du secteur des services à la production (en millions d'€ constants de 2021)



Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA.

Note : Les chiffres présentés sont corrigés des variations saisonnières. La valeur de la production est estimée sur base d'une conversion du chiffre d'affaires des secteurs d'activités en valeur ajoutée.

Au niveau sous-sectoriel, les services à la production ont suivi des trajectoires contrastées en 2024. D'un côté, la plupart des activités de soutien aux fonctions générales des entreprises sont restées stables. C'est le cas des activités de sièges sociaux, de conseil de gestion ou des services juridiques et comptables. En outre, le volume d'activité des services administratifs de bureau et autres services de soutien aux entreprises a augmenté de 11 % en 2024.

D'un autre côté, les services technologiques et créatifs liés à l'information et à la communication, qui connaissent une mutation profonde et rapide avec le développement des intelligences artificielle, se sont contractés en 2024 :

- Le secteur des **télécommunications** affiche une nouvelle **baisse de 2 %** en glissement annuel. Cette baisse persistante pourrait s'expliquer en partie par le recul continu du nombre d'abonnés à la télévision numérique, au profit des plateformes de streaming internationales. Toutefois, les investissements massifs dans la fibre optique ces dernières années pourraient porter leurs fruits à moyen terme ;
- Les activités de **production audiovisuelle** (films, vidéos, enregistrement sonore, édition musicale) **se contractent de 10 %** sur un an, portant la baisse totale à 19 % depuis 2019 ;
- Les **activités informatiques** (programmation, conseil et services associés) enregistrent **une diminution de 8 %** sur un an, mettant fin à une période de croissance soutenue.

Compte tenu de la baisse des perspectives d'activité dans les services aux entreprises (graphique 7) et du recul des investissements en 2024, l'année 2025 ne s'annonce pas plus favorable pour le secteur.

TABLEAU 3 : Évolution de l'activité économique au sein des services à la production

Principales branches d'activité	Poids de la branche (en 2024)	Variation en volume 2023 -2024	Variation en volume 2019 -2024
Activités des sièges sociaux, conseil de gestion	22 %	+1 %	+16 %
Télécommunications	8 %	- 2 %	- 14 %
Programmation, conseil et autres activités informatiques	8 %	-8 %	+8 %
Activités juridiques et comptables	5 %	0 %	+9 %
Services administratifs de bureau et autres activités de soutien aux entreprises	3 %	+11 %	+71 %
Production de films, de vidéos, enregistrement sonore et édition musicale	2 %	-10 %	-19 %
Ensemble des services à la production	100 %	0 %	+4 %

Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA

L'activité des services aux personnes ne progresse plus

Le secteur des services aux personnes, qui regroupe notamment l'Horeca et le commerce de détail, compte pour 14 % de l'économie marchande bruxelloise. Le secteur a une importance comparable dans les deux autres régions belges.

En 2024, l'activité des services aux personnes reste stable en Région bruxelloise.

GRAPHIQUE 13 : Évolution de l'activité économique régionale du secteur des services à la personne (en millions d'€ constants de 2021)



Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA.

Note : Les chiffres présentés sont corrigés des variations saisonnières. La valeur de la production est estimée sur base d'une conversion du chiffre d'affaires des secteurs d'activités en valeur ajoutée.

TABLEAU 4 : Évolution de l'activité économique au sein des services aux personnes

Principales branches d'activité	Poids de la branche (en 2024)	Variation en volume 2023 -2024	Variation en volume 2019 -2024
Commerce de détail (hors véhicules automobiles)	32 %	-3 %	-8 %
Commerce et réparation de véhicules automobiles	20 %	-2 %	+22 %
Restauration	25 %	+5 %	+20 %
Hébergement	8 %	+7 %	+11 %
Activités sportives, récréatives et de loisirs	5 %	+4 %	+28 %
Ensemble des services aux personnes	100 %	0 %	+7 %

Sources : STATBEL (Déclarations à la TVA), ICN (Comptes régionaux), calculs IBSA

Au sein des services aux personnes, **deux dynamiques** distinctes se sont dessinées en 2024. D'un côté, **les activités commerciales ont reculé** : le commerce de détail a enregistré une baisse de 3 %, tandis que le commerce et la réparation de véhicules automobiles ont diminué de 2 %.

De l'autre, **la plupart des services aux personnes liés au divertissement et aux loisirs ont connu une croissance notable** en 2024 :

- › **L'hébergement** et la **restauration** ont vu leur activité augmenter de 7 % et 5 % respectivement sur un an. La hausse du secteur de l'hébergement est en partie portée par les importants investissements réalisés en 2023.
- › Les **activités sportives, récréatives et de loisirs** ont progressé de 4 % sur un an, et affichent une croissance de 28 % par rapport à 2019.

2.3. EMPLOI ET CHÔMAGE

Le nombre de salariés bruxellois et leur volume de travail ont augmenté en 2024 mais moins fort que l'année précédente

Les données trimestrielles de l'ONSS (corrigées des variations saisonnières) permettent d'analyser l'évolution de l'emploi salarié en Région bruxelloise selon le lieu de domicile (voir glossaire) jusqu'au quatrième trimestre 2024. L'emploi salarié est mesuré soit en nombre de travailleurs, soit en équivalents temps-plein (ETP, voir glossaire) qui indiquent l'évolution du volume de travail.

Selon ces chiffres, après avoir stagné durant les deux premiers trimestres de 2024, **le nombre de salariés bruxellois est reparti à la hausse au cours de la seconde moitié de l'année** (voir graphique 14). Le nombre de salariés bruxellois a ainsi augmenté de 0,6 % au troisième trimestre 2024 et de 0,2 % le trimestre suivant. En termes absolus, cela représente plus de 3 000 salariés bruxellois supplémentaires sur l'ensemble du deuxième semestre 2024. Fin 2024, plus de 362 000 résidents bruxellois avaient un emploi salarié. Ce nombre n'a jamais été aussi élevé.

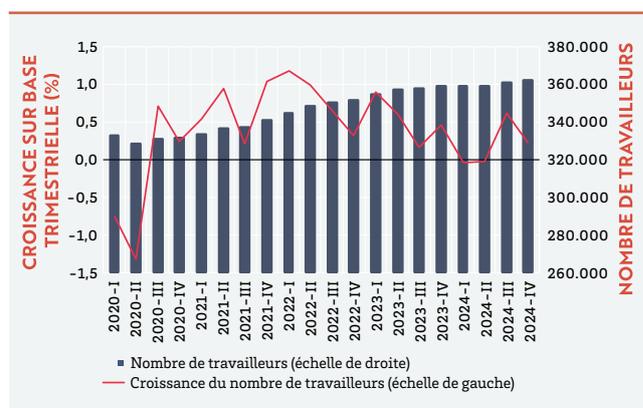
Comme c'est globalement le cas depuis de nombreuses années, **la croissance de l'emploi salarié au lieu de domicile enregistrée à Bruxelles reste supérieure à celle observée au niveau de la Belgique**. En effet, la croissance du nombre de Belges salariés n'a atteint que 0,1 % au cours de chacun des deux derniers trimestres 2024 (contre 0,6 % et 0,2 % pour les Bruxellois salariés). De même, si l'on considère l'ensemble de l'année 2024, le nombre de salariés au lieu de domicile a progressé de 0,8 % du côté bruxellois sur base annuelle, alors qu'il a pratiquement stagné au niveau belge. Notons tout de même que **la croissance de l'emploi bruxellois en 2024 a nettement fléchi par rapport à l'année précédente** puisqu'elle s'élevait à 2,1 % en 2023. Ce ralentissement intervient dans un contexte marqué par une légère contraction de l'activité économique du secteur marchand en Région bruxelloise en 2024 (voir chapitre 2.1). L'activité économique s'est surtout contractée dans l'industrie manufacturière et dans une moindre mesure dans la construction, tandis qu'elle a plutôt stagné dans les services à la production et les services aux personnes (voir chapitre 2.2).

Quant à l'évolution plus dynamique des salariés bruxellois par rapport à l'ensemble des salariés belges, elle peut notamment être mise en rapport avec la situation de plein emploi qui caractérise le marché du travail en Flandre. La combinaison de besoins importants en main-d'œuvre du côté des entreprises flamandes et d'un taux de chômage très faible au nord du pays, implique qu'il y a des opportunités d'emploi pour les travailleurs bruxellois qui pourraient faire la navette.

Contrairement au nombre de salariés bruxellois, le volume de travail des salariés bruxellois s'est légèrement contracté au troisième trimestre 2024, reculant de 0,4 % par rapport au trimestre précédent (voir graphique 15). Il s'agit de la première baisse du volume de travail sur base trimestrielle observée à Bruxelles depuis le quatrième trimestre 2020. Cette diminution intervient alors que la croissance du volume de travail des salariés bruxellois avait déjà été relativement faible depuis mi-2023, au regard des performances observées précédemment. Le recul du volume de travail se marque également au niveau national et même de façon un peu plus prononcée (0,6 % au troisième trimestre 2024). Par ailleurs, la baisse n'aura été que ponctuelle puisque **le quatrième trimestre s'est conclu sur une hausse, certes modeste, du volume de travail des salariés (+ 0,2 %)**, aussi bien au niveau bruxellois que belge.

Toutefois, sur base annuelle, le volume de travail en Région bruxelloise a nettement moins augmenté en 2024 qu'en 2023. Le nombre d'ETP bruxellois a ainsi progressé de seulement 0,3 % sur l'ensemble de 2024, contre une augmentation de 2,0 % l'année précédente.

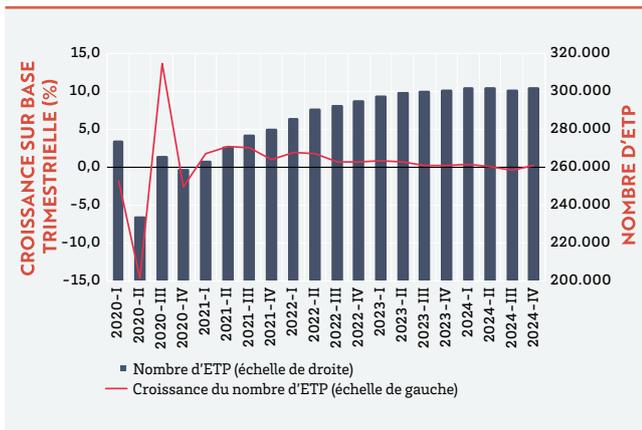
GRAPHIQUE 14 : Évolution du nombre de travailleurs salariés bruxellois



Source : ONSS, calculs IBSA

Note : emploi salarié au lieu de domicile ; données corrigées des variations saisonnières

GRAPHIQUE 15 : Évolution du nombre d'ETP pour les travailleurs salariés bruxellois



Source : ONSS, calculs IBSA
 Note : emploi salarié au lieu de domicile ; données corrigées des variations saisonnières

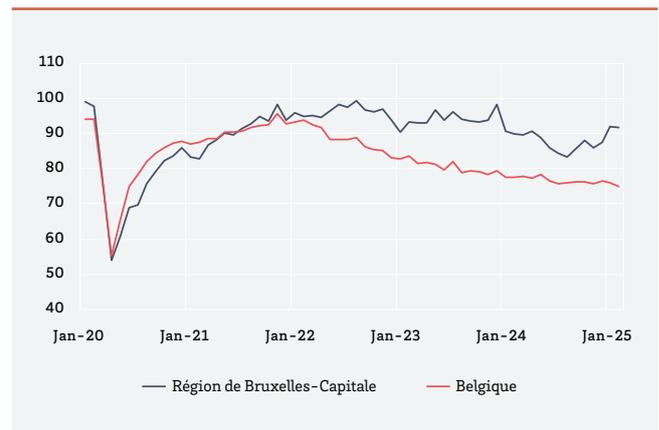
Le travail intérimaire est reparti à la hausse depuis mi-2024 mais les entreprises se montrent plutôt pessimistes en matière d'embauches au premier trimestre 2025

Le nombre d'heures prestées par les travailleurs du secteur de l'intérim bruxellois et les prévisions d'embauche qui ressortent des enquêtes auprès des entreprises permettent d'analyser l'évolution de l'emploi selon le lieu de travail sur le territoire bruxellois dans le passé récent. Étant donné leur caractère avancé, ils permettent également de se faire une idée de l'évolution sur le marché du travail pour les mois à venir.

L'évolution du nombre d'heures prestées dans l'intérim bruxellois diffère fortement entre le début et la fin de l'année 2024 (voir graphique 16). Alors que le recours au travail intérimaire en Région bruxelloise a reculé de 8 % entre janvier et août 2024, il a ensuite rebondi de 5 % entre août et décembre. Ce rebond n'aura pas permis de retrouver le niveau atteint les deux années précédentes. L'indice du nombre d'heures prestées dans l'intérim bruxellois a ainsi terminé l'année 2024 avec une valeur de 88, en deçà des scores moyens calculés pour 2022 et 2023 (96 et 94 respectivement).

L'évolution depuis août 2024 a toutefois été plus favorable en Région bruxelloise par rapport à l'ensemble du pays. De fait, le volume de travail intérimaire pour l'ensemble de la Belgique n'a pas connu de rebond et a pratiquement stagné durant le deuxième semestre 2024. L'écart entre les indices bruxellois et belge s'est donc creusé, passant de 7 pp à 11 pp entre août et décembre 2024. La dernière observation disponible pour le mois de février 2025 indique une baisse légère du côté bruxellois et plus marquée au niveau national.

GRAPHIQUE 16 : Indice du nombre d'heures prestées dans l'intérim en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique (janvier 2019 = 100)



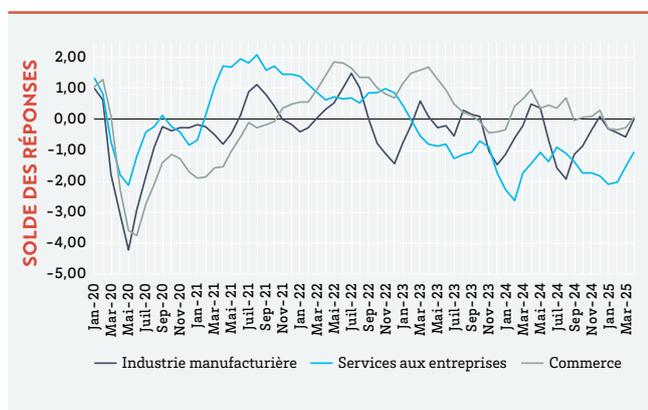
Source : FEDERGON, calculs IBSA
 Note : données mensuelles corrigées des variations saisonnières

Le **graphique 17** présente l'évolution des intentions de recrutement pour les trois mois à venir au sein des entreprises bruxelloises actives dans trois secteurs d'activité (services aux entreprises, commerce et industrie). Ces données proviennent des enquêtes de la BNB auprès des entreprises (**voir glossaire**). Au cours du deuxième semestre 2024, la situation est apparue contrastée selon les secteurs :

- **L'industrie constitue le seul secteur à avoir connu une amélioration** puisque les entreprises s'y sont montrées de moins en moins frileuses à l'idée de recruter entre juillet et décembre 2024.
- Dans le **commerce, les intentions d'embauche se sont au contraire légèrement dégradées** mais sont néanmoins restées proches de leur moyenne de long terme.
- Enfin, **les entreprises actives dans l'important secteur des services aux entreprises sont apparues plus pessimistes** : leurs intentions de recrutement, déjà défavorables, ont en effet encore reculé durant le deuxième semestre 2024.

Les observations disponibles pour les quatre premiers mois de 2025 semblent indiquer une certaine amélioration en matière d'embauches pour les trois mois suivants. **En avril 2025, le regain d'optimisme à ce propos est visible dans les trois secteurs d'activité**, y compris celui des services aux entreprises.

GRAPHIQUE 17 : Prévisions d'emploi dans l'industrie manufacturière, les services aux entreprises et le commerce en Région de Bruxelles-Capitale, résultats d'enquête



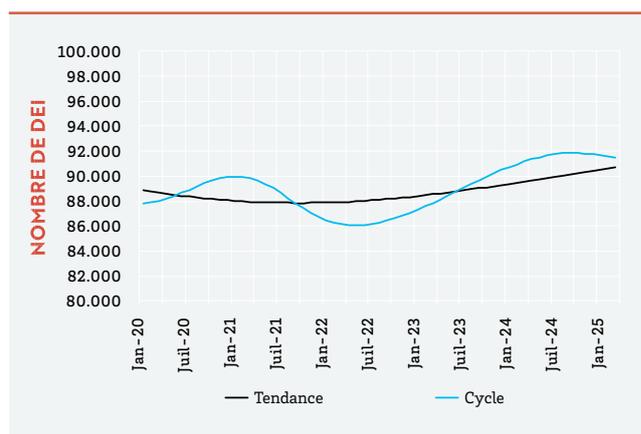
Source : BNB (avril 2025), calculs IBSA
 Note : solde des réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois

Le chômage a continué d'augmenter début 2025 mais la hausse est moins importante que précédemment

En mars 2025, la Région bruxelloise comptait 90 153 personnes inscrites comme demandeurs d'emploi inoccupés (DEI, voir glossaire), selon les chiffres sur le chômage administratif fournis par Actiris. Le nombre de chômeurs bruxellois a augmenté sans interruption entre janvier 2023 et décembre 2024 (en glissement annuel), soit **24 mois de hausse consécutifs**. Sur l'ensemble de cette période, cela représente près de 4 600 DEI supplémentaires. Toutefois, **la croissance du chômage bruxellois a ralenti depuis août 2024**. Les données administratives relatives au début de l'année 2025 semblent confirmer cette évolution puisque le mois de janvier a enregistré une très légère baisse (une première depuis décembre 2022) et celui de mars une stabilisation. Sur l'ensemble du premier trimestre 2025, le nombre moyen de DEI n'a ainsi progressé que de 0,4 % par rapport à la même période l'année précédente. Il s'agit de loin de la plus faible hausse du chômage enregistrée depuis le dernier trimestre 2022 en Région bruxelloise.

L'analyse sur le plan conjoncturel de l'évolution du nombre de DEI témoigne également de cette amélioration. Au **graphique 18**, la courbe qui représente l'évolution cyclique du chômage bruxellois connaît un retournement depuis l'automne 2024 et se rapproche de la moyenne de long terme.

GRAPHIQUE 18 : Évolution conjoncturelle du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale



Source : Actiris, calculs IBSA
 Note : données corrigées des variations saisonnières

D'un côté donc, le nombre de DEI bruxellois enregistrés auprès d'Actiris a continué d'augmenter légèrement au premier trimestre 2025 (en glissement annuel). De l'autre côté, le nombre d'offres d'emplois (hors intérim) directement reçues par Actiris, est en constante diminution depuis le

dernier trimestre 2022. Au quatrième trimestre 2024 ainsi qu'au premier trimestre 2025, le nombre moyen d'offres d'emplois reçues directement par Actiris (hors intérim toujours) a encore reculé de plus de 20 % par rapport aux trimestres correspondants de l'année précédente. Par conséquent, sur base de cet indicateur, **il y a potentiellement moins d'offres d'emplois disponibles pour un nombre toujours croissant de DEI, ce qui peut indiquer qu'une certaine tension continue d'exister sur le marché du travail**, comme c'était déjà le cas précédemment. Cette situation peut s'expliquer notamment par :

- une moins bonne adéquation entre les profils recherchés pour ces postes et les profils disponibles parmi les DEI ;
- un moindre besoin de main-d'œuvre lié à la contraction de l'activité économique en 2024 (voir chapitre 2.1).

L'évolution du nombre de chômeurs en Région bruxelloise au cours des derniers mois diffère fortement en fonction des caractéristiques des DEI. Les graphiques 19 à 22 présentent la contribution²⁸ des différentes catégories de DEI à la croissance (voir glossaire) du chômage bruxellois total, pour chaque trimestre par rapport au même trimestre de l'année précédente. Plusieurs dimensions sont analysées : classe d'âge, durée du chômage, catégorie de DEI. Cela permet d'éclairer **dans quelle mesure les différents groupes de DEI contribuent au ralentissement de la croissance du chômage observé en Région bruxelloise depuis le quatrième trimestre 2024.**

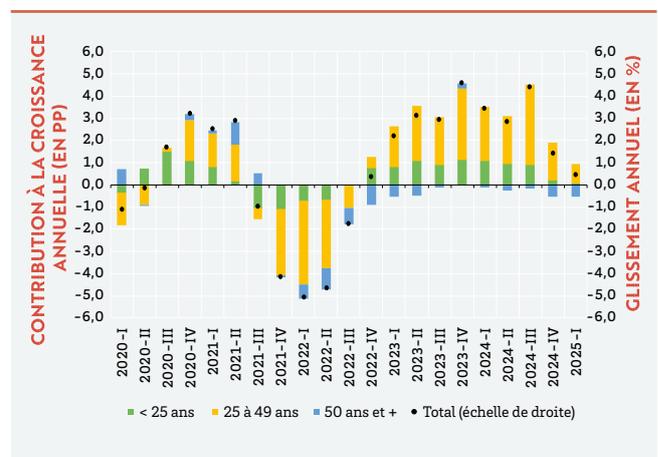
En ce qui concerne l'âge, le graphique 19 montre que **la situation a évolué favorablement dans toutes les catégories d'âge**. Du côté des jeunes DEI (moins de 25 ans) et de ceux âgés entre 25 et 49 ans, la croissance du chômage a fortement ralenti sur les deux derniers trimestres examinés. Le nombre de DEI dans ces classes d'âge continue donc d'augmenter mais moins qu'auparavant, ce qui se traduit par une contribution en baisse à la croissance du chômage total. Du côté des chômeurs plus âgés (50 ans et plus), leur nombre a reculé, comme c'était déjà le cas depuis fin 2021, mais de façon plus prononcée, tempérant encore davantage la croissance du chômage bruxellois.

En matière de durée du chômage (graphique 20), **l'évolution a été favorable chez les chômeurs inscrits depuis moins de deux ans**. De fait, au quatrième trimestre 2024 et au premier trimestre 2025, le nombre de DEI a augmenté moins vite que précédemment pour les personnes qui ont une durée de chômage comprise entre un et deux ans et il a même diminué pour les chômeurs de courte durée (moins d'un an). Le nombre de DEI inscrits depuis moins d'un an n'avait plus baissé depuis le troisième trimestre 2022. Ces deux catégories de DEI ont donc contribué à ralentir la hausse du chômage bruxellois. L'inverse est vrai pour les chômeurs de longue durée (2 ans et plus) dont le nombre continue d'augmenter depuis le troisième trimestre 2024.

Enfin, au niveau des différentes catégories de DEI, **ce sont essentiellement les « autres demandeurs d'emplois » qui ont contribué à ralentir la croissance du chômage bruxellois** au cours des deux derniers trimestres analysés (graphique 21). Cette catégorie « autres » regroupe les DEI qui ne sont ni des demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations ni des jeunes en stages d'insertion. On y retrouve notamment les chercheurs d'emploi usagers d'un CPAS.

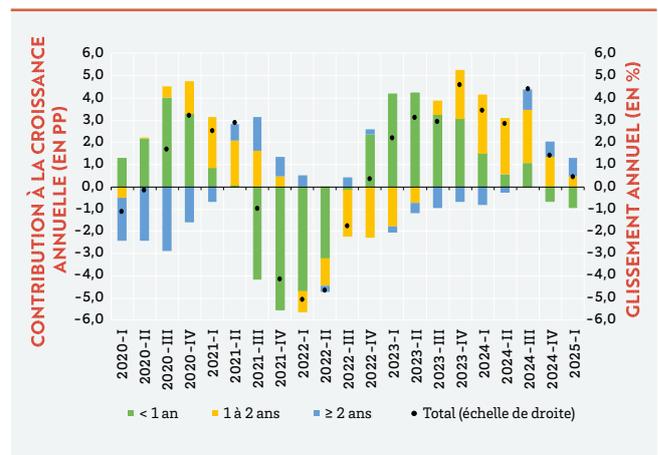
Le nombre de ces autres DEI a continué d'augmenter au quatrième trimestre 2024 et au premier trimestre 2025 mais de façon nettement moins forte que précédemment.

GRAPHIQUE 19 : Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale par classe d'âge (pp)



Source : Actiris, calculs IBSA

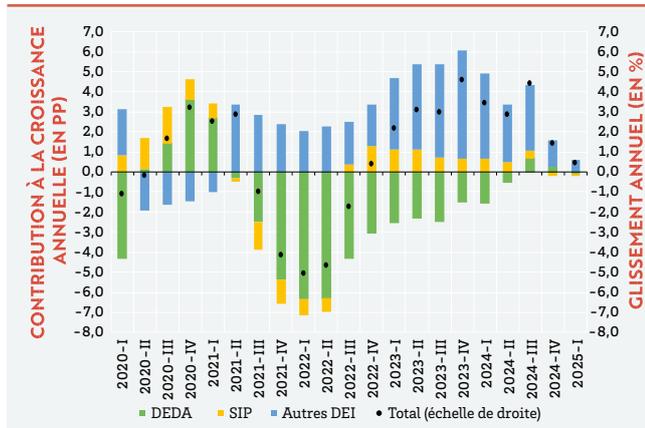
GRAPHIQUE 20 : Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale par durée du chômage (pp)



Source : Actiris, calculs IBSA

²⁸ La contribution d'un sous-groupe à la croissance totale dépend de deux éléments : (i) le poids de ce sous-groupe dans le total et (ii) la croissance propre au sein de ce sous-groupe. La croissance du nombre total de chômeurs bruxellois est donc décomposée en une somme pondérée (par le poids de chaque sous-groupe de DEI) de la croissance du nombre de DEI dans chaque sous-groupe.

GRAPHIQUE 21 : Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale par catégorie de DEI (pp)

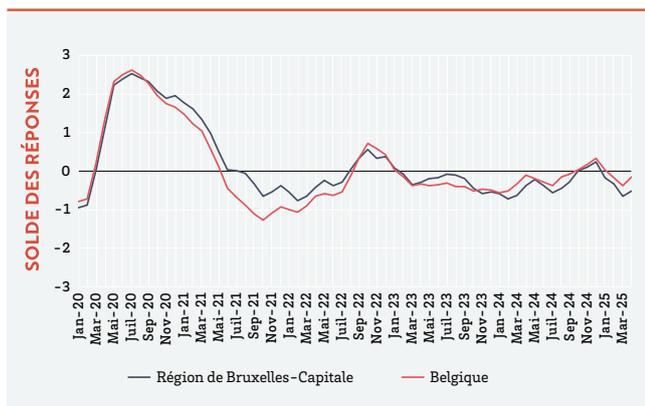


Source : Actiris, calculs IBSA

Note : DEDA = demandeurs d'emploi ayant introduit une demande d'allocations ; SIP = jeunes en stage d'insertion professionnelle ; autres DEI = demandeurs d'emploi qui ne perçoivent pas d'allocations de chômage et qui ne sont pas inscrits en stage d'insertion professionnelle.

Les enquêtes mensuelles de la BNB ([voir glossaire](#)) fournissent des indications sur les attentes des ménages bruxellois relatives à l'évolution du chômage au cours des douze prochains mois. Leurs attentes se sont globalement détériorées en 2024, passant même légèrement au-dessus de leur moyenne de long terme à partir d'octobre de cette même année ([voir graphique 22](#)). L'évolution a été similaire au niveau de l'ensemble de la Belgique. Par rapport à fin 2024, **les observations pour les quatre premiers mois de 2025 révèlent un certain regain d'optimisme en matière de prévisions du chômage**, aussi bien chez les ménages bruxellois que belges.

GRAPHIQUE 22 : Prévisions relatives à l'évolution du chômage au cours des douze prochains mois, résultats d'enquête



Source : BNB (avril 2025), calculs IBSA

Note : solde des réponses corrigé des variations saisonnières, centré-réduit, moyenne mobile sur 3 mois, une augmentation (diminution) du solde indique une détérioration (amélioration) des prévisions en matière de chômage

GLOSSAIRE

› Activité économique

Dans cette publication, l'évolution de l'activité économique est appréhendée via deux mesures :

- **Le Produit Intérieur Brut (PIB)** : Cet indicateur permet de mesurer les richesses créées au cours d'une période donnée. Cette richesse correspond à la valeur de la production diminuée des coûts intermédiaires (valeur des achats).
- **Le chiffre d'affaires (CA)** : Il correspond à la valeur de la production (valeur des ventes) au sein des secteurs de l'économie marchande non financière. Cette mesure permet d'appréhender l'activité économique sous certaines limites :
 - Un périmètre limité : Seule l'évolution de l'activité des secteurs de l'économie marchande non financière est appréhendée via cette mesure. En Région de Bruxelles-Capitale, ces secteurs génèrent 47 % de la création de richesse totale de la Région.
 - Une mesure très imparfaite de la création de richesse : D'un secteur à l'autre ou d'une période à l'autre, un même montant de chiffre d'affaires peu représenter une création de richesse différente parce que les coûts intermédiaires varient.

› Centré-réduit

Centrer-réduire une variable consiste à soustraire son espérance à chacune de ses valeurs initiales et à diviser toutes ses valeurs par son écart-type. Cela permet d'obtenir des données indépendantes de l'unité ou de l'échelle choisie mais également des variables ayant même moyenne de même dispersion. On peut dès lors comparer plus aisément les variations.

› Contribution à la croissance (en pp)

La contribution à la croissance d'une composante C à un agrégat A est définie comme le produit du taux de croissance de cette composante par son poids dans l'agrégat à la période précédente.

La formule pour la contribution à la croissance d'une composante C à un agrégat A au temps t, est la suivante :

$$\frac{C_t - C_{t-1}}{A_{t-1}}$$

Son résultat est exprimé en point de pourcentage (pp).

› Demandeur d'emploi inoccupé (DEI)

Personne sans emploi rémunéré inscrite comme demandeuse d'emploi auprès d'un service public d'emploi. (Source : Actiris)

› Équivalent temps plein (ETP)

L'équivalent temps plein est une unité de mesure permettant de comparer des statistiques sur l'emploi malgré les différences dans les heures de travail prestées. Il est défini comme étant le rapport entre le nombre d'heures travaillées par un individu et le nombre moyen d'heures effectuées par un travailleur à temps plein. Ainsi par exemple, un travailleur à temps plein (soit 40 heures par semaine) correspond à un ETP, tandis qu'une personne travaillant à temps partiel à hauteur de 20 heures par semaine correspond à 0,5 ETP. Le nombre de travailleurs d'une entreprise, d'une activité ou d'un pays peut être additionné et exprimé en équivalents temps plein. (Source : Eurostat)

› Emploi intérieur

Emploi des personnes travaillant sur un territoire donné, qu'elles y résident ou non. Outre les données des comptes régionaux utilisées dans ce Baromètre pour analyser l'emploi intérieur, il existe d'autres sources en la matière (ex. L'Enquête sur les Forces de Travail). La mesure de l'emploi intérieur diffère selon la source sur laquelle elle repose. Plusieurs facteurs expliquent les écarts entre les différentes sources : nature des données (administratives ou sur base d'enquête), prise en compte ou non des emplois internationaux, concept de travail utilisé, moment de la mesure, manière de comptabiliser le travail des étudiants, estimation du travail au noir, etc. À ne pas confondre avec la population active occupée d'une région qui regroupe l'ensemble des travailleurs résidents dans cette région.

› Enquêtes de la BNB auprès des consommateurs

Chaque mois, la BNB interroge un échantillon variable de 1 850 ménages belges dont 350 bruxellois. Cette enquête, harmonisée au niveau européen, sonde les consommateurs quant à leur perception du climat économique futur et leurs intentions en matière d'épargne et de dépenses. Le calcul de chacune des séries se base sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage de participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Un indicateur synthétique est ensuite calculé sur base des soldes des réponses portant sur les prévisions des consommateurs quant à la situation économique et au chômage ainsi qu'à leurs épargne et situation financière personnelles au cours des douze prochains mois.

› **Enquêtes de la BNB auprès des entreprises**

Chaque mois, la BNB interroge un panel fixe d'environ 5 000 entreprises belges sur l'état actuel de leurs activités ainsi que sur leurs prévisions à court terme. Les questions portent sur l'appréciation des stocks et carnet de commandes, l'évolution de ces derniers ou encore les prévisions en matière d'emploi et de demande. Le calcul de chacune des séries se base sur la somme des soldes des réponses (différence entre le pourcentage de participants ayant déclaré une augmentation et ceux signalant une diminution). Un indicateur synthétique de confiance des entreprises est ensuite calculé sur base des soldes de réponses obtenus. Celui-ci est un indicateur pondéré, basé sur 14 questions posées aux entreprises et donnant un poids de 65 % aux réponses des entreprises actives dans l'industrie manufacturière, 15 % à celles des entreprises actives dans la construction, 15 % à celles des entreprises actives dans les services aux entreprises et 5 % à celles des entreprises actives dans le commerce.

› **Glissement annuel (en %)**

Une évolution en glissement annuel compare la valeur d'une grandeur à deux dates séparées d'un an. Ainsi, à partir de données trimestrielles, le glissement annuel d'une variable X à un trimestre T donné est calculé à partir de la formule suivante :

$$\text{Taux de croissance en glissement annuel} = \frac{X_T - X_{T-4}}{X_{T-4}}$$

› **Glissement trimestriel (en %)**

Une évolution en glissement trimestriel compare la valeur d'une grandeur à un trimestre d'intervalle. Ainsi, le glissement annuel d'une variable X à un trimestre T donné est calculé à partir de la formule suivante :

$$\text{Taux de croissance en glissement trimestriel} = \frac{X_T - X_{T-1}}{X_{T-1}}$$

› **Pays avancés versus pays émergents et en voie de développement**

Les critères principaux utilisés par le World Economic Outlook (WEO) du FMI pour classer le monde en pays avancés versus pays émergents et en développement sont (1) le niveau du PIB par tête, (2) la diversification des exportations et (3) le degré d'intégration dans le système financier global. » (Source : FMI). Le WEO classe le monde en 39 pays avancés et 155 pays émergents et en voie de développement.

› **Point de pourcentage (pp)**

Le point de pourcentage est l'unité de la différence absolue entre deux chiffres exprimés en pourcents. Ainsi, entre un taux de chômage de 12,3 % une année et de 15,6 % une autre, la différence est de 3,3 points de pourcentage.

› **Politique monétaire accommodante**

Une politique monétaire accommodante est une politique menée par les banques centrales afin d'augmenter les prix et de relancer l'activité économique (consommation et investissements) via :

– **La baisse du taux d'intérêt directeur**

Les banques peuvent faire un choix concernant leurs liquidités qui n'ont pas été utilisées : elles peuvent soit prêter l'argent au particulier, soit faire un dépôt auprès de la Banque centrale qui les rémunère avec un taux d'intérêt. En baissant ses taux, la BCE incite les banques à prêter d'avantage aux ménages et aux entreprises. Cela devrait avoir pour conséquence de rendre le prêt aux particuliers plus attrayant que le dépôt auprès de la Banque centrale. Si consommateurs et investisseurs ont d'avantage accès au crédit, l'effet indirect de cette politique devrait être la relance de l'économie (augmentation de la consommation et des investissements). La demande augmentant, les prix sur le marché vont augmenter également pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande, ce qui aura pour effet de ramener l'inflation à des niveaux jugés « acceptables » par la Banque centrale.

– **L'assouplissement quantitatif**

Lorsque les taux d'intérêt sont déjà très bas et ne permettent toujours pas de ramener l'inflation à des niveaux « acceptables », la BCE peut décider d'appliquer un assouplissement quantitatif. Pour ce faire, la BCE achète des obligations auprès des banques, et ce faisant, injecte des liquidités dans le système bancaire tout en gonflant son bilan. Les obligations se font alors plus rares sur le marché, leur prix augmente et leur rendement baisse. Lorsque la BCE augmente la masse monétaire dans l'économie, les taux d'intérêt baissent de manière à rééquilibrer l'offre et la demande de monnaie : il faut inciter les particuliers à préférer les liquidités aux placements. Lorsque le taux d'intérêt baisse, il est aussi plus intéressant d'emprunter, ce qui stimule d'avantage les investissements des ménages et des entreprises. Cela allège aussi leurs dettes. De fait, non seulement les investissements mais aussi la consommation sont relancés, ce qui, à terme, doit aboutir à une relance de la croissance et de l'emploi.

› Politique monétaire restrictive

Une politique monétaire restrictive est une politique menée par une banque centrale afin de faire baisser les prix en ralentissant l'activité économique (consommation et investissements) via :

– La hausse du taux d'intérêt directeur

Les banques ont la possibilité de prendre des décisions concernant leurs excédents de liquidités non utilisées. Elles ont le choix entre prêter cet argent aux particuliers ou le déposer auprès de la Banque centrale, qui les rémunère à un taux d'intérêt donné. Lorsque la Banque centrale augmente ses taux d'intérêt, cela encourage les banques à préférer déposer leurs excédents auprès de la Banque centrale, au détriment des ménages et des entreprises. En conséquence, cela rend le prêt aux particuliers moins attrayant que le dépôt auprès de la Banque centrale. Si les consommateurs et les investisseurs ont un accès réduit au crédit, l'effet indirect de cette politique est susceptible de ralentir l'activité économique, entraînant une diminution de la consommation et des investissements. Cette diminution de la demande se traduit par une baisse des prix sur le marché, visant à rétablir l'équilibre entre l'offre et la demande. En fin de compte, cette dynamique contribue à ralentir l'inflation, la ramenant à des niveaux considérés comme "acceptables" par la Banque centrale.

– Le resserrement quantitatif

Une banque centrale peut mettre en œuvre un resserrement quantitatif en vendant des titres sur le marché, ce qui a pour effet de retirer des liquidités du système bancaire. Lorsque la banque centrale réduit la masse monétaire en circulation dans l'économie, les taux d'intérêt augmentent. La hausse d'intérêt affecte à la baisse la demande globale, ce qui permet de lutter contre l'inflation.

› Pouvoir d'achat des ménages

Le **revenu disponible** des ménages représente le revenu dont un ménage dispose pour consommer et épargner. C'est la somme :

- des revenus tels que les salaires et traitements ;
- des prestations sociales (pensions, allocations chômage...);
- des revenus financiers ; diminuée de tout impôt et cotisation sociale.

Le revenu disponible est exprimé en **termes réels** lorsqu'il est ajusté pour éliminer les effets de variation des prix d'une année à l'autre.

Le **pouvoir d'achat** des ménages est estimé comme le **revenu disponible réel par habitant**.

RÉFÉRENCES

- › Baker, S.R.; Bloom, N and Davis, S.J. (2016) « Measuring Economic Policy Uncertainty », *The Quarterly Journal of Economics* 131(4), p. 1593-1636.
- › Caldara, D; Iacoviello, M.; Molligo, P.; Prestipino, A. & Raffo, A. (2019) « The economic effects of trade policy uncertainty », *Journal of Monetary Economics* 109, p. 38-59.
- › BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (avril 2024) « Bulletin Économique, numéro 3/2024 », Banque Centrale Européenne.
- › BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (août 2024) « Bulletin Économique, numéro 5/2024 », Banque Centrale Européenne.
- › BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (octobre 2024) « Bulletin Économique, numéro 7/2024 », Banque Centrale Européenne.
- › BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (janvier 2025) « Bulletin Économique, numéro 8/2024 », Banque Centrale Européenne.
- › BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (février 2025) « Bulletin Économique, numéro 1/2025 », Banque Centrale Européenne.
- › BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE (mars 2025) « ECB staff macroeconomic projections », Banque Centrale Européenne.
- › BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (mars 2024) « Business Cycle Monitor – L'économie belge devrait progresser de 0,4 % au premier trimestre de 2024. », BNB Business cycle Monitor.
- › BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (juin 2024) « Business Cycle Monitor – L'économie belge devrait progresser de 0,4 % au deuxième trimestre de 2024. », BNB Business cycle Monitor.
- › BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (septembre 2024) « Business Cycle Monitor – L'économie belge devrait afficher une croissance globalement stable de 0,2 % au troisième trimestre. », BNB Business cycle Monitor.
- › BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE (février 2025) « Rapport 2024 - Développements économiques et financiers », BNB Rapport annuel.
- › BUREAU FÉDÉRAL DU PLAN (février 2025) « Budget économique – Prévisions économiques 2025 – février 2025 », BFP.
- › FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (janvier 2024) « Perspectives de l'économie mondiale, janvier 2024 : Le recul de l'inflation et la stabilité de la croissance ouvrent la voie à un atterrissage en douceur », FMI, Perspectives de l'économie mondiale.
- › FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (janvier 2025) « Perspectives de l'économie mondiale, janvier 2025 : Une croissance mondiale hétérogène et incertaine », FMI, Perspectives de l'économie mondiale.
- › FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (avril 2025) « Perspectives de l'économie mondiale, avril 2025 : Un moment crucial dans un contexte de réorientations des politiques publiques », FMI, Perspectives de l'économie mondiale.
- › INSTITUT DES COMPTES NATIONAUX (février 2025) « La croissance économique en Belgique s'est établie à 0,2 % au quatrième trimestre de 2024. Sur l'ensemble de l'année, une croissance économique de 1,0 % est confirmée. », ICN.
- › OCDE (décembre 2024) « OCDE – Résilience en période d'incertitude », OESO.
- › OCDE (mars 2025) « OCDE – Perspectives économiques, rapport intermédiaire – Garder le cap dans l'incertitude », OCDE.
- › SPF ÉCONOMIE (janvier 2025) « Rapport sur la conjoncture économique dans l'industrie chimique, l'industrie pharmaceutique et la transformation des matières plastiques et du caoutchouc - octobre 2024 », SPF Économie.

LISTE DES TABLEAUX

- › Tableau 1 : Évolution de l'activité économique au sein de l'industrie manufacturière
- › Tableau 2 : Évolution de l'activité économique au sein de la construction
- › Tableau 3 : Évolution de l'activité économique au sein des services à la production
- › Tableau 4 : Évolution de l'activité économique au sein des services aux personnes

LISTE DES GRAPHIQUES

- › Graphique 1 : Évolution du PIB (en prix constants)
- › Graphique 2 : Contribution des différentes composantes des dépenses à la croissance du PIB dans la zone euro
- › Graphique 3 : Contribution des différentes composantes des dépenses à la croissance du PIB en Belgique
- › Graphique 4 : Évolution de l'incertitude mondiale liée autour les politiques économiques et des politiques commerciales
- › Graphique 5 : Évolution de l'activité du secteur marchand non-financier (en millions d'€ constants de 2021)
- › Graphique 6 : Évolution des investissements du secteur marchand non-financier (en millions d'€ constants de 2021)
- › Graphique 7 : Perspectives d'activité dans les services aux entreprises
- › Graphique 8 : Confiance des consommateurs, résultats d'enquête
- › Graphique 9 : Achats importants des ménages bruxellois, résultats d'enquête
- › Graphique 10 : Évolution de l'activité de l'industrie manufacturière (en millions d'€ constants de 2021)
- › Graphique 11 : Évolution de l'activité économique régionale du secteur de la construction (en millions d'€ constants de 2021)
- › Graphique 12 : Évolution de l'activité économique régionale du secteur des services à la production (en millions d'€ constants de 2021)
- › Graphique 13 : Évolution de l'activité économique régionale du secteur des services à la personne (en millions d'€ constants de 2021)
- › Graphique 14 : Évolution du nombre de travailleurs salariés bruxellois
- › Graphique 15 : Évolution du nombre d'ETP pour les travailleurs salariés bruxellois
- › Graphique 16 : Indice du nombre d'heures prestées dans l'intérim en Région de Bruxelles-Capitale et en Belgique (janvier 2019 = 100)
- › Graphique 17 : Prévisions d'emploi dans l'industrie manufacturière, les services aux entreprises et le commerce en Région de Bruxelles-Capitale, résultats d'enquête
- › Graphique 18 : Évolution conjoncturelle du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale
- › Graphique 19 : Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale par classe d'âge (pp)
- › Graphique 20 : Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale par durée du chômage (pp)
- › Graphique 21 : Contribution à la croissance annuelle du nombre de DEI en Région de Bruxelles-Capitale par catégorie de DEI (pp)
- › Graphique 22 : Prévisions relatives à l'évolution du chômage au cours des douze prochains mois, résultats d'enquête

